

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
31

Nombre de votants :
31

Date de convocation :
13 décembre 2019

Date d'affichage :
26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 3

OBJET : Fourrière pour les animaux : Groupement de commandes du 01/01/2021 au 31/12/2024

RAPPORTEUR : Françoise LAFOND

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » qui s'est réunie le 4 décembre 2019

Par délibération du 7 février 2014, la Commune a adhéré au groupement de commande coordonné par la Commune de Clermont-Ferrand, pour les prestations de capture d'animaux, mise en fourrière et garde.

Or, la convention arrivant à échéance au 31 décembre 2020, il convient de renouveler ladite convention de groupement de commandes.

A titre d'information, le montant de la prestation s'élève à 16 222,57 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver ces dispositions et autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,**
- **accepter que le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la collectivité.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL